

Parti conservateur du Canada

Processus de révision et d'élaboration des politiques

**(Règles, procédures
et lignes directrices)**

2023-2026

25 juin 2025



Conservateur

Table des matières

1.0 Vue d'ensemble	Page 3
2.0 Comité national des politiques (CNP)	Page 3
3.0 Processus de révision et d'élaboration des politiques	Page 5
3.1 Une approche par étapes (résumé)	Page 5
3.2 Détails sur le processus - Étapes de développement	Page 5
Étape 1 Les ACÉ reçoivent l'énoncé politique général (2023)	Page 5
Étape 2 Les ACÉ reçoivent des informations sur le processus d'élaboration des politiques	Page 6
Étape 3 Les ACÉ sélectionnent les présidents des comités des politiques et forment les comités des politiques	Page 6
Étape 4 Élaboration, soumission et co-parrainage des politiques de l'ACÉ	Page 6
Étape 5 Publication des soumissions des politiques sur le site du Laboratoire des idées (Ideas Lab)	Page 7
Étape 6 Sélection des résolutions à discuter lors des ateliers tenus dans le cadre du Congrès	Page 7
Étape 7 Traduction	Page 7
Étape 8 Préparation finale du Congrès	Page 7
Étape 9 Congrès	Page 7
3.3 De l'élaboration des politiques au vote	Page 7
Étape 1 : Évaluation de l'énoncé politique en vigueur	Page 7

Étape 2 : Élaboration des résolutions	Page 8
Étape 3 : Exigences en matière de soumissions et supervision par le CNP	Page 9
Étape 4 : Vote	Page 11
Annexe I Résumé du calendrier et des tâches essentielles	Page 13
Annexe II Règlement des différends	Page 13
Annexe III Format de présentation de la proposition de politique	Page 13
Annexe IV Règles, procédures et lignes directrices relatives aux réunions régionales	Page 16
Annexe V Comité de surveillance	Page 17

1.0 Vue d'ensemble

L'un des éléments les plus importants du Congrès national du Parti conservateur du Canada (PCC) est la discussion et l'amendement de l'énoncé politique du Parti. Ces amendements sont réalisés par le biais d'un processus structuré en plusieurs étapes.

Le présent document sur le processus de révision et d'élaboration des politiques (**règles, procédures et lignes directrices**) vous guidera tout au long de ce processus de révision en plusieurs phases. Le(s) représentant(s) de votre comité national des politiques constitue(nt) également une ressource précieuse et peut(vent) former votre président de comité des politiques de l'ACÉ (Association de circonscriptions électorales), les membres du comité et d'autres membres intéressés sur le processus de révision de l'énoncé politique.

Ce document offre des détails relatifs aux thèmes suivants :

- La structure opérationnelle d'élaboration des politiques.
- De quelle façon les membres du Parti conservateur du Canada participent-ils au processus de révision des politiques ?
- De quelle façon l'énoncé politique du PCC est révisé.

2.0 Comité national des politiques (CNP)

Le Comité national des politiques (CNP) est un comité de l'Exécutif national. Il est composé de 18 membres représentant les provinces et les territoires, élus par les présidents des ACÉ dans leurs provinces et régions respectives, ainsi que de 3 membres de l'Exécutif national. Le président du CNP est nommé par l'Exécutif national. Le CNP est soutenu par des membres désignés du personnel. Les membres du CNP jouent un rôle essentiel au sein du Parti conservateur.

Selon la Constitution du Parti conservateur du Canada, les responsabilités du Comité national des politiques (CNP) sont les suivantes :

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

- Faciliter la promotion et le maintien d'un processus politique continu du Parti, tout en veillant à ce que ce processus demeure en tout temps imputable envers les membres.
- Faciliter et appuyer les discussions au sujet des politiques au sein du Parti.
- Identifier les domaines à étudier au sujet des politiques.
- Servir de moyen de communication entre les membres sur les enjeux politiques.
- Après la tenue de chaque Congrès national au cours duquel les délégués approuvent les amendements concernant l'énoncé politique, s'assurer qu'une version consolidée de l'énoncé politique soit préparé dans les deux langues officielles pour approbation par l'Exécutif national, incorporant tous les amendements apportés au Congrès national, et suivant la pratique législative dans la préparation d'une telle consolidation en corrigeant toute erreur numérique, typographique, grammaticale, syntaxique ou de traduction qui pourrait autrement exister dans le texte.

Les membres du CNP facilitent et coordonnent la formulation, l'amélioration et la sélection des résolutions politiques proposées par la base militante du Parti. Les membres du CNP sont responsables devant les membres du Parti de veiller à ce que toutes les idées et résolutions politiques soient entendues équitablement. La plupart se sont portés bénévoles parce qu'ils s'intéressent à des questions politiques spécifiques, mais ils doivent rester absolument neutres dans leur rôle au sein du comité. Ils ne peuvent pas se prononcer pour ou contre une résolution politique particulière.

Les membres actuels du CNP sont :

Exécutif national	Président	Ron MacMillan	Ronmacmillan4@gmail.com
Exécutif national	Vice-président	Heather Feldbusch	heatherfeldbusch@conservative.ca
Exécutif national	Membre	Christopher Guinan	christopherguinan@conservative.ca
Membre du personnel désigné	Membre d'office	Wayne Benson	waynebenson@conservative.ca

Et les membres élus :

REGION	Membre(s) du CNP	COURRIEL
Les territoires	Jeninne Cathers	jeninnecathers@gmail.com
Colombie-Britannique	Iain Provan	iain@bnsconservative.ca
Colombie-Britannique	Rachel Enns	racheljoyenns@yahoo.ca
Alberta	Steve Reimer	sereimer@shaw.ca
Alberta	Jeffrey Johnson	leadershipfor21c@me.com
Saskatchewan	Levi Derksen	l.derksen@sasktel.net
Manitoba	Andrew McKee	andrewmckee@conservative.ca
Ontario	Aamir Khan	connect@khanaamir.ca
Ontario	Carl Karamaoun	karamaoun@gmail.com
Ontario	Daniel Eustace	danieleustace@conservative.ca
Ontario	Hal Dickout	haldickout@gmail.com
Québec	Gabriel Thériault	g.theriault2@gmail.com
Québec	Pierre Philippe Lambert	pierrephilippelambert@conservative.ca
Québec	M. Peter Zytynsky	michael.forian@gmail.com
Nouveau-Brunswick	Veerendra Nagalla	veerendranagalla@conservative.ca
Nouvelle-Ecosse	Gary Malone	lahave01@mac.com
Ile-du-Prince-Edouard	Matt MacFarlane	mattmacfarlane45@icloud.com
Terre-Neuve et Labrador	Patrick Hanlon	pjkh@nl.rogers.com

Les membres du CNP sont chargés des tâches suivantes :

- Participation aux téléconférences et aux réunions du Comité national des politiques.
- Contribuer des processus, des outils et des communications relatifs au processus d'élaboration des politiques du Parti.
- Veiller à ce que les communications émises par le CNP soient distribuées et reçues par les ACÉ dans leur juridiction, et faciliter les réunions des discussions politiques dans leur juridiction.
- Agir en tant que ressource pour les ACÉ dans leur juridiction en ce qui concerne l'élaboration des politiques et aider les ACÉ à élaborer des politiques de qualité.
- Aider à la compilation des propositions politiques et à la rédaction du contenu politique pour les Congrès nationaux.

3.0 Processus d'examen et d'élaboration des politiques

3.1 Une approche par étapes (résumé)

Étape 1 : les ACÉ reçoivent l'énoncé politique 2023 (à la suite du précédent Congrès du PCC)

Étape 2 : Les ACÉ reçoivent des informations sur le processus d'élaboration des politiques

Étape 3 : Les ACÉ sélectionnent les présidents des comités sur les politiques et mettent en place des comités locaux des politiques

Étape 4 : Élaboration, soumission et coparrainage des politiques de l'ACÉ

Étape 5 : Publication des soumissions des politiques sur le site du Laboratoire des idées (Ideas Lab)

Étape 6 : Sélection des résolutions à discuter lors des ateliers tenus dans le cadre du Congrès

Étape 7 : Traduction

Étape 8 : Préparation finale du Congrès - Distribution des trousseaux aux délégués

Étape 9 : Congrès

Les détails concernant ces étapes sont décrits dans les sections suivantes et un « **calendrier** » du CNP a également été inclus (Annexe I).

3.2 Détails sur le processus - Étapes de développement

Étape 1 - Les ACÉ reçoivent l'énoncé politique de 2023

La version actuelle de l'énoncé politique de 2023, tel qu'adopté lors du Congrès du Parti national du 9 septembre 2023, peut être consulté à l'adresse suivante : www.conservateur.ca (onglet « DOCUMENTS CONSTITUTIFS »).

Étape 2 : Les ACÉ reçoivent des informations sur le processus de révision et d'élaboration des politiques (le document que vous êtes en train de lire)

Veuillez utiliser ce document comme guide afin de participer au processus de développement des politiques. Votre (vos) représentant(s) du CNP est (sont) également disponible(s) pour former le président du comité des politiques de votre ACÉ, les bénévoles et les membres intéressés au processus, ainsi que pour fournir toutes les informations supplémentaires nécessaires.

Étape 3 : Les ACÉ sélectionnent les présidents des comités des politiques et mettent en place des comités locaux des politiques

Le PCC encourage les conseils d'administration des ACÉ à former un comité local des politiques pour mener à bien les différentes étapes du processus de révision des politiques, conformément aux instructions du CNP. Il s'agit d'une bonne occasion d'engager de nouveaux membres.

Le comité des politiques de l'ACÉ devrait être composé ou inclure des membres de son conseil d'administration ainsi que d'autres membres intéressés. Le conseil d'administration devrait élire un président du comité des politiques dont le rôle est de diriger le comité et d'assurer la liaison entre le comité et le conseil d'administration et entre le comité et le représentant de l'ACÉ au sein du CNP.

Les ACÉ qui n'ont pas encore mis en place leur comité des politiques doivent le faire dès qu'elles en reçoivent l'instruction. Veuillez envoyer par courriel les coordonnées du président du CA de l'ACÉ et du président du comité des politiques de votre ACÉ à votre (vos) représentant(s) du CNP lorsqu'il(s) aura(ont) été formé(s). Veuillez contacter votre (vos) représentant(s) du CNP si vous avez besoin d'aide pour former votre comité local des politiques.

Étape 4 : Élaboration, soumission et coparrainage des politiques de l'ACÉ

Cette étape devrait être prise en charge par le comité des politiques de l'ACÉ. Les membres du comité sont encouragés à solliciter des idées de résolutions politiques auprès de leurs membres et de leur conseil d'administration de l'ACÉ, en plus de développer leurs propres idées. Le comité peut également organiser des forums sur l'élaboration de politiques au niveau de l'ACÉ ou au niveau régional, ou participer à des événements locaux ou régionaux organisés par d'autres ACÉ.

Le NPC estime qu'un tel engagement local et régional dans le processus d'élaboration des politiques suscite l'enthousiasme de la base militante des membres du Parti, ce qui permet d'aboutir à des propositions qui :

- sont de la plus haute qualité ;
- ont plus de poids et de mérite parce qu'elles sont appuyées par une base élargie des membres ; et
- ne présentent pas de duplication de propositions similaires.

Le processus d'élaboration, de soumission et de coparrainage des politiques est décrit en détail dans la dernière section principale du présent document (3.3 « De l'élaboration des politiques au vote »).

Étape 5 : Publication des soumissions des politiques sur le site du Laboratoire des idées (Ideas Lab)

Le Laboratoire des idées (www.ideas-lab.ca) est le site internet du PCC consacré à l'élaboration des politiques et des modifications de la Constitution. Le Laboratoire des idées est utilisé depuis plusieurs cycles du Congrès. Il s'agit d'un site Web protégé par un mot de passe sur lequel les membres, par l'intermédiaire de leur président d'ACÉ (ou de leur représentant désigné), peuvent soumettre des soumissions de propositions à des fins de discussion pour être prise en considération. Toutes les propositions soumises doivent être publiées sur le site Web du Laboratoire des idées dans le format prescrit, doivent être soigneusement élaborées et débattues par chaque comité des politiques des ACÉ et doivent être approuvées lors d'une réunion du conseil d'administration des ACÉ. Le processus est décrit en détail au point 3.3 « De l'élaboration de la soumission de politiques au vote », accompagné d'une description du rôle du comité de surveillance du CNP à cette étape du processus.

Étape 6 : Sélection des soumissions de propositions politiques qui seront discutées lors des ateliers tenus dans le cadre du Congrès

Un processus de sélection à deux voies a été développé et approuvé par le CNP. Ce processus implique un vote régional d'une part et un vote national d'autre part. Ce processus est décrit en détail au point 3.3 « De l'élaboration de la soumission de politiques au vote ».

Étape 7 : Traduction

Tout au long du processus, les soumissions de politiques doivent être traduites en anglais ou en français. Il est recommandé de les traduire dans le cadre du processus de développement, et elles *doivent être* traduites lorsqu'elles sont envoyées au Laboratoire des idées. Toutefois, les soumissions politiques approuvées pour être transmises durant les ateliers du Congrès seront traduites professionnellement dans les deux langues officielles avant d'être distribuées aux délégués qui assistent au Congrès.

Étape 8 : Préparation finale du Congrès

La version finale des soumissions de politiques sera envoyée aux délégués pour être étudiée avant la tenue du Congrès. Les ACÉ sont invitées à les examiner avec leurs délégués avant la tenue du Congrès.

Étape 9 : Congrès

La discussion et le vote sur les soumissions de politiques seront menés conformément à *la section 13.6 de la Constitution du Parti conservateur du Canada*.

3.3 De l'élaboration de la soumission des politiques au vote

ÉTAPE 1 : Évaluation de l'énoncé politique existant

La première étape de l'élaboration des politiques doit commencer par un examen de l'énoncé politique en vigueur. Les ACÉ doivent encourager les membres intéressés à examiner l'énoncé pour les points suivants :

1. L'argumentaire et la portée : L'énoncé est-il trop abstrait ou trop spécifique ? S'agit-il d'une déclaration de valeur, d'une déclaration politique ou d'une déclaration de mise en œuvre ? Est-il trop large ou trop étroit ?

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

2. Forme d'expression : Plus d'un énoncé politique peut-il être transformé, sans risque de perdre le sens de(s) l'énoncé(s), en un énoncé plus simple et plus uniforme ? La simplicité est généralement préférable. Y a-t-il des chevauchements inutiles ? Les énoncés sont-ils distincts ?
3. Rareté : Y a-t-il trop peu d'énoncés sur un sujet d'ordre politique ou un thème ?
4. Ambiguïté de l'expression : L'énoncé politique général est-il clair ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible de le corriger sans en altérer le sens ?
5. L'équivalence bilingue : La traduction est un art. Existe-t-il une équivalence entre l'anglais et le français ?
6. Validité : l'énoncé politique est-il toujours valable ? A-t-il déjà été mis en œuvre ?

ÉTAPE 2 : Élaboration des soumissions de politiques

Après avoir évalué les énoncés politiques existants, le comité des politiques de l'ACÉ peut élaborer des soumissions de politiques qui traitent des lacunes identifiées dans le document de l'énoncé politique général. Ces propositions peuvent être :

- Nouvelle proposition de politique générale (NOUVELLE)
- Amendements (MODIFICATION) à l'énoncé politique général existant (c'est-à-dire les nouvelles propositions ou les modifications qui changent la portée ou l'intention de l'énoncé politique existant)
- Propositions regroupées (REGROUPEES)
- Abrogations recommandées d'énoncés politiques existants (ABROGATION)

Remarque : les modifications rédactionnelles mineures apportées aux énoncés politiques existants (c'est-à-dire les modifications grammaticales qui ne changent pas l'intention ou la portée de l'énoncé politique original) seront traitées par l'Exécutif national conformément aux règles de discussion sur la Constitution et les politiques lors du Congrès : « Les soumissions jugées strictement grammaticales seront examinées par l'Exécutif national et ne seront pas présentées lors des ateliers sur les politiques. »

Toutes les soumissions de propositions doivent être soigneusement élaborées et débattues par chaque comité politique de l'ACÉ. Considérez les questions suivantes lors de l'élaboration de votre (vos) proposition(s) politique(s) :

1. Quelles sont les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique (les avantages de la politique justifient-ils les ressources dont elle a besoin) ?
2. La nouvelle proposition ou la proposition de modification d'une politique existante contient-elle un objectif qui :
 - S'inscrit dans le cadre des principes fondateurs du Parti.
 - Est significative et réaliste.
 - Pourrait conduire à des résultats mesurables.
 - Est pertinente et fondée sur des faits.
 - Relève de la compétence du gouvernement fédéral.
 - S'agit d'un énoncé de politique et non d'un processus ou d'un plan de mise en œuvre.
 - Est concis et va droit au but.
3. Le nouvel énoncé politique ou révisé contient-il plus d'un thème principal ? De nombreuses politiques des cycles précédents ont été rejetées ou ont fait l'objet d'un vote négatif parce qu'elles contenaient plus d'un thème principal.
4. Le nouvel énoncé politique ou révisé contient-il un préambule ou une déclaration de type « considérant » à la résolution politique elle-même ? Cela n'est pas autorisé. De telles déclarations peuvent être utilisées dans la section « Justification » de chaque proposition de politique dans le

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

Laboratoire des idées (voir ci-dessous).

Chaque ACÉ peut présenter ou coparrainer un total cumulatif **de 5** nouvelles soumissions de propositions, que celles-ci soient des soumissions de modification, regroupement ou propositions d'abrogation.

ÉTAPE 3 : Exigences de soumission et supervision du CNP

Toute proposition de politique qu'une ACÉ souhaite soumettre pour examen doit être téléchargée sur le site du Laboratoire des idées. Le processus est transparent et ouvert. Tous les membres du Parti disposent d'un accès pour en faire la lecture uniquement afin de pouvoir consulter les soumissions de propositions. La procédure est conçue de manière que le choix des propositions à soumettre au Congrès ne soit pas influencé par des considérations personnelles ou des agendas particuliers. Un « accès en écriture » au Laboratoire des idées est automatiquement accordé au président d'une ACÉ, afin que les ACÉ puissent soumettre des propositions et voter sur des propositions. Le président est alors autorisé à déléguer son accès au Laboratoire des idées à un membre en règle de l'ACÉ du PCC. Il convient que les présidents des ACÉ tiennent compte du président de leur comité sur les politiques lorsqu'ils choisissent une personne désignée pour leur « accès en écriture » au Laboratoire des idées. Dans tous les cas, le choix de la personne désignée par le président de l'ACÉ doit être approuvé lors d'une réunion tenue en bonne et due forme du conseil d'administration de l'ACÉ. Le vote peut être effectué par courriel.

Un seul compte est autorisé par personne (par défaut, le président de l'ACÉ) - pas d'exception (les représentants du CNP n'auront pas d'accès au compte leur permettant de voter).

Toutes les soumissions de proposition de politiques doivent être conformes aux exigences suivantes :

1. Elles doivent être clairement identifiées comme étant soit une proposition d'un NOUVEL énoncé de politique générale, soit une MODIFICATION d'un énoncé de politique générale existant, soit une proposition REGROUPEE, soit une ABROGATION d'un énoncé de politique générale existant.
2. Elles doivent être rédigées dans le format prescrit (voir l'annexe III - Format de présentation des politiques).
3. Elles doivent contenir un maximum de 50 nouveaux mots (maximum de 75 mots en français) - une « proposition standard » - ou se conformer aux lignes directrices relatives aux « propositions groupées » ci-dessous.
4. Elles doivent être accompagnées d'une justification des modifications ou abrogations proposées ou de la création d'une nouvelle proposition. Ces justifications sont limitées à un maximum de 100 mots en anglais ou 150 mots en français (dont tout « hyperlien » sera considéré comme un mot). L'utilisation d'images n'est pas autorisée dans la justification ou la politique. Les ACÉ sont invitées à utiliser des images dans la destination d'un hyperlien si elles le souhaitent.
5. Elles doivent contenir une traduction en anglais ou en français, selon la langue utilisée pour rédiger la proposition. Le CNP recommande aux ACÉ d'utiliser « [DeepL](https://www.deepl.com) » (www.deepl.com) pour leurs traductions, car l'utilisation de cette application est gratuite jusqu'à une certaine limite de mots et raisonnablement précise.
6. Elles doivent avoir été approuvées par un vote à la majorité lors d'une réunion du conseil d'administration de l'ACÉ dûment constituée, avec des documents justificatifs (procès-verbaux) fournis par chaque ACÉ au CNP via le Laboratoire des idées avant la date limite indiquée. Une réunion du conseil d'administration de l'ACÉ dûment constituée doit également approuver tout coparrainage des propositions par d'autres ACÉ. Le vote peut être effectué par courriel, à condition que la documentation correspondante soit fournie.
7. Le membre de l'ACÉ disposant d'un « accès en écriture » doit publier toutes les soumissions politiques finales de l'ACÉ dans le laboratoire d'idées avant la date limite pour les soumissions.

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

8. Avant l'étape du vote, toute proposition de politique dûment soumise au Laboratoire des idées doit avoir reçu l'appui de trois parrains (l'ACÉ à l'origine de la proposition et deux coparrains).

Soumissions regroupées

En cherchant à modifier et/ou à supprimer des parties de l'énoncé politique général, les ACÉ sont autorisées à « regrouper » leurs propositions standard en un maximum d'UNE soumission « regroupée » concernant jusqu'à TROIS clauses liées *au sein d'une même section* de l'énoncé politique général (par exemple, la section sur « l'environnement »). Un exemple figure à l'annexe III. Les règles suivantes s'appliquent :

1. Chacune des trois parties au maximum d'une soumission de proposition groupée doit se conformer aux limites normales de mots des propositions standard, chacune ne contenant pas plus de 50 nouveaux mots (ou 75 en français). De même, chaque justification ne doit pas dépasser 100 mots (ou 150 en français).
2. Une soumission de proposition groupée n'est pas autorisée à augmenter le nombre total de mots dans les sections concernées de l'énoncé politique général tel qu'il est actuellement formulé. Chaque nouveau mot doit correspondre à au moins un mot existant supprimé.
3. Une soumission regroupée sera présentée, débattue et votée comme UNE entité comprenant un certain nombre de sections.
 - Elle requiert exactement le même nombre de coparrains qu'une soumission standard (non regroupée).
 - Elle est soumise au Laboratoire des idées de la même manière qu'une soumission standard (non regroupée).
 - Elle sera mise en concurrence avec les soumissions standards (non regroupées) de la manière habituelle dans le processus de vote.
 - Elle ne bénéficiera pas d'un temps de débat plus long au Congrès qu'une proposition standard (non regroupée).
4. Une ACÉ peut utiliser jusqu'à 3 de ses 5 « créneaux » de proposition pour rédiger une soumission regroupée, elle peut toujours utiliser les créneaux restants pour des soumissions de propositions standards ou des coparrainages. Chaque partie de 50 mots occupe un « créneau » de proposition.

Supervision par le CNP

Le CNP constituera un comité de surveillance (voir annexe V) qui, au cours de l'étape de soumission, rassemblera et triera les soumissions de politiques conformément à l'énoncé politique général existant. Le comité de surveillance devra également :

1. Encourager les ACÉ qui ont présenté des propositions similaires à travailler ensemble et à présenter à nouveau une proposition révisée et commune. Une telle collaboration peut transformer deux propositions plus faibles en une proposition plus forte qui a de meilleures chances d'aboutir. Le CNP espère que le processus du Laboratoire des idées contribuera à réduire ou à éliminer les propositions en double.
2. Renvoyer les propositions incomplètes ou invalides aux auteurs et les aider à rectifier les problématiques.
3. Déplacer les propositions qui ont été postées dans la mauvaise section vers la bonne section.
4. Les propositions qui font double emploi avec des politiques existantes seront renvoyées à leur auteur pour qu'il les reformule ou les retire.
5. Vérifier le style, la grammaire et la cohérence des documents soumis.
6. Déterminer la validité de toute soumission et le respect des règles.
7. Faire parvenir les propositions jugées « constitutionnelles » au Comité national de la Constitution.
8. Confirmer que toutes les soumissions de propositions ont satisfait à l'exigence d'approbation par le

conseil d'administration de l'ACÉ.

Aucune modification ne sera apportée par le CNP et aucune soumission de proposition ne sera regroupée avec une autre soumission sans consultation des ACÉ partenaires et du sous-comité de surveillance.

ÉTAPE 4 : Le vote

Le vote sur les soumissions de propositions est tenu de deux façons : au niveau provincial et au niveau national.

1. Répartition régionale des propositions

Tout d'abord, il y a une évaluation régionale destinée à faire progresser 18 propositions régionales vers les ateliers tenus lors du Congrès. Cela peut se **faire** par le biais de votes régionaux à partir du Laboratoire des idées **ou** par le biais de réunions régionales dans les juridictions qui ont choisi de procéder de cette façon. Le vote régional à partir du Laboratoire des idées est basé uniquement sur les politiques de cette région, votées uniquement par les ACÉ de la région concernée. La décision de chaque région concernant le mécanisme à adopter sera prise conjointement par le biais d'un vote démocratique des conseillers nationaux et des représentants du CNP de chaque région. Les règles régissant les réunions régionales sont expliquées à l'annexe IV.

2. Le vote à partir du Laboratoire des idées

Deuxièmement, le processus de vote à partir du Laboratoire des idées au niveau national permet aux membres de la base du Parti, par l'intermédiaire de leur conseil d'administration de chaque ACÉ, de déterminer 42 propositions supplémentaires qui seront présentées lors des ateliers tenus au moment du Congrès.

- a) Chaque ACÉ a droit à **20** votes affirmatifs dans ce processus.
- b) Tous les votes exprimés dans le cadre du Laboratoire des idées doivent avoir été approuvés au préalable lors d'une réunion du conseil d'administration de l'ACÉ convoquée à cet effet (entre autres) et les documents justificatifs (procès-verbaux) doivent être fournis par chaque ACÉ au CNP par l'intermédiaire du Laboratoire des idées ou de son (ses) membre(s) régional(aux) du CNP avant la date limite affichée.
- c) Le vote peut être effectué par courriel à condition que la documentation, qu'il s'agisse du procès-verbal du conseil d'administration ou l'historique des échanges par le courriel, soit fournie avant la date limite pour procéder au vote.
- d) Le comité de surveillance du CNP est chargé d'examiner en toute indépendance la procédure du vote et de comparer les votes exprimés aux procès-verbaux approuvés du conseil d'administration.
- e) Une fois que les votes d'une ACÉ ont été exprimés à partir du Laboratoire des idées, ils sont verrouillés ; aucune modification de vote n'est autorisée, bien que le comité de surveillance du CNP puisse modifier les erreurs commises de bonne foi.
- f) Le décompte des voix ne sera pas affiché pendant la période de vote. Les résultats du vote ne seront communiqués aux titulaires de comptes qu'après la clôture de la période de vote, c'est-à-dire dans les 8 jours suivant la clôture.
- g) Si une rupture d'égalité est nécessaire pour le décompte des voix, la proposition politique ayant le plus grand nombre de coparrainages sera retenue. En cas de nouvelle égalité entre les politiques proposées, deux mécanismes de départage supplémentaires entreront en vigueur dans l'ordre suivant : 1) la politique bénéficiant du plus grand nombre d'appuis en dehors de la province l'emporte, 2) tirage au sort (pile ou face).
- h) « L'accès au Laboratoire des idées est réservé au personnel du PCC, au président du CNP et au président du comité de surveillance du CNP. Les informations obtenues grâce à l'accès aux données sont confidentielles et ne doivent pas être diffusées ou utilisées pour influencer indûment le

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

processus. Toute préoccupation concernant une éventuelle utilisation abusive de l'accès aux données et autres informations internes confidentielles doit être adressée au président du CNP et au comité de surveillance.

Au total, 60 propositions (18 régionales et 42 provenant du Laboratoire des idées) peuvent donc être présentées aux trois ateliers tenus lors du Congrès pour un débat plus approfondi. Sur ces 60 propositions, le CNP a recommandé que 30 d'entre elles (10 par atelier) soient soumises à l'assemblée plénière durant le Congrès pour le vote final.

Annexe I : Calendrier/tâches essentielles

CALENDRIER

- A. Jeudi 3 juillet 2025
- B. Lundi 17 novembre 2025
- C. Jeudi 20 novembre 2025
- D. Jeudi 27 novembre 2025
- E. Jeudi 11 décembre 2025
- F. Jeudi 18 décembre 2025
- G. Jeudi 8 janvier 2026
- H. Jeudi 29 janvier 2026

TÂCHE ESSENTIELLE

- Mise en ligne du Laboratoire des idées / début des réunions régionales.
- Dernière journée de réunions régionales / échéance dépôt propositions.
- Début de la période de vote de 21 jours.
- Échéance inscription au Laboratoire des idées.
- Fin de la période de vote de 21 jours.
- Le CNP prépare le programme du congrès / envoi à la traduction.
- Distribution (mise en ligne) des trousseaux du congrès
- Tenue du Congrès national.

Les échéances sont fixées à 23 h 59, heure de l'Est.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : L'une ou l'autre des dates mentionnées dans le présent calendrier peut être influencée par des événements externes qui échappent au contrôle du Parti conservateur du Canada, de l'Exécutif national ou du CNP, et peut donc être modifiée en tout temps.

Annexe II : Règlement des différends

Les différends qui peuvent survenir de temps à autre au cours du processus d'élaboration des politiques doivent être soumis par écrit au président du CNP.

La décision prise par le président du CNP après consultation des membres de l'Exécutif national au sein du CNP concernant tout différend lié au processus d'élaboration des politiques est définitive et contraignante et ne peut faire l'objet d'un appel.

Le CNP peut renvoyer à l'Exécutif national tout différend non résolu concernant une décision de la direction du CNP. L'Exécutif national désignera un ou plusieurs membres pour enquêter sur le bien-fondé du différend, ce ou ces membres étant autorisés à intervenir pour tenter de résoudre le différend.

Annexe III : Format de présentation de la proposition de politique

Ce format doit être utilisé pour les nouvelles propositions d'énoncés de politique (NOUVELLE), les modifications d'un énoncé de politique existant (MODIFICATION), les soumissions regroupées (REGROUPÉES) ou l'abrogation d'un énoncé de politique existant (ABROGATION).

SOUSSION STANDARD

L'exemple suivant est tiré du Congrès du Parti conservateur du Canada qui s'est tenu à Québec du 7 au 9 septembre 2023.

.....

ACÉ - Etobicoke - Lakeshore

23. Remboursement de la dette (MODIFICATION)

Titre : Une politique fiscale responsable

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait mettre en œuvre une politique fiscale durable afin d'éliminer le déficit et de poursuivre le remboursement~~continuer à rembourser~~ de la dette nationale, ~~réduisant ce qui permettrait de stabiliser la croissance des charges d'intérêt et de réduire l'iniquité intergénérationnelle due à la charge de la dette transmise aux générations futures. ainsi le paiement d'intérêts sur la dette, qui représente la plus importante obligation budgétaire fédérale.~~

Nous sommes en faveur de l'adoption d'un plan de remboursement de la dette selon lequel la majeure partie de l'excédent budgétaire sera alloué au remboursement de la dette afin d'atteindre un ratio dette-PIB à la baisse.

.....

Une soumission de proposition de politique complète et acceptable comprendra plusieurs des éléments suivants :

- ✓ ACÉ - il s'agit de l'ACÉ parrainant la proposition. Dans l'exemple ci-dessus, il s'agit de l'association Etobicoke - Lakeshore. Cette information est automatiquement saisie par le Laboratoire des idées.
- ✓ Le type de proposition est sélectionné dans une boîte déroulante sur le site du Laboratoire des idées. Dans cet exemple, il s'agit d'une (MODIFICATION).
- ✓ Le texte existant doit rester tel qu'il est rédigé dans l'énoncé de politique générale existant. Reprenons l'exemple ci-dessus : Le Parti conservateur estime que le gouvernement devrait..... À moins qu'il ne s'agisse d'une ABROGATION, certaines parties de la résolution se présenteront sous ce format.
- ✓ Le texte existant à abroger doit être ~~barré~~. Dans l'exemple ci-dessus : ~~le paiement des intérêts, qui constitue l'engagement budgétaire fédéral le plus important.~~ Cette fonction ne sera utilisée que lorsqu'une proposition stipule que des mots seront abrogés.
- ✓ Le nouveau texte à ajouter à l'existant doit être souligné. D'après l'exemple ci-dessus : mettre en œuvre une politique budgétaire durable pour éliminer le déficit et rembourser régulièrement Cette fonction ne sera utilisée que lorsqu'une proposition stipule que des mots nouveaux/supplémentaires seront ajoutés.

Autres exemples :

NOUVELLE :

Rajustement du seuil de vente en dollars pour l'inscription obligatoire à la TPS/TVH

Nous croyons qu'il faut augmenter le seuil de revenu des petites entreprises pour l'inscription et la facturation de la TPS/TVH, du taux original de 1991 de 30 000 \$, à sa valeur actuelle ajustée en fonction de l'inflation, puis l'indexer annuellement en fonction de l'indice d'ensemble des prix à la consommation de Statistique Canada à l'échelle du Canada.

ABROGATION :

26. Remboursement de la dette

~~Le Parti conservateur estime que le gouvernement devrait mettre en œuvre une politique fiscale durable afin~~

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

~~d'éliminer le déficit et de rembourser progressivement la dette nationale, ce qui permettrait de stabiliser la croissance des charges d'intérêt et de réduire l'inégalité intergénérationnelle due à la charge de la dette transmise aux générations futures.~~

~~Nous soutenons l'introduction d'un plan de remboursement de la dette dans lequel toute partie principale de l'excédent budgétaire serait affectée au remboursement de la dette, afin de parvenir à un ratio dette/PIB décroissant.~~

REGROUPÉES :

Cet exemple est basé sur deux soumissions standards qui faisaient partie du processus d'élaboration des politiques 2023 et qui auraient pu être « regroupées » en vertu des règles actuelles.

ACÉ - Burnaby North-Seymour

§59 et §65 - Principes environnementaux et déversement illégal d'hydrocarbures (REGROUPÉES)

§59 Principes environnementaux

Dans le but d'avoir une économie forte et d'assurer la santé de ses citoyens, le Canada doit avoir des politiques environnementales solides, coordonnées et réalistes. Le Parti conservateur croit que l'exploration, la conservation et le renouvellement responsables de notre environnement sont essentiels au bien-être soutenu du pays et des personnes.

Pour y parvenir, un gouvernement conservateur protégera par le biais de politiques :

- i. l'air pur et le climat ;
- ii. l'eau propre et la terre ;
- iii. la biodiversité.

Ces politiques s'appuieront fermement sur les meilleures informations scientifiques et technologiques actuellement disponibles concernant à la fois ces enjeux en jeu et la meilleure façon d'y répondre.

~~Nous pensons qu'il est de la responsabilité du gouvernement de veiller à ce que les valeurs parfois concurrentes de la préservation de l'environnement et de la création d'emplois soient maintenues dans un juste équilibre.~~

~~Nous pensons que toutes les initiatives en matière d'environnement et d'énergie devraient être réexaminées.~~

~~Nous pensons qu'un régime international efficace de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être véritablement mondial et doit inclure des objectifs contraignants pour tous les grands émetteurs mondiaux, y compris la Chine et les États-Unis.~~

~~Nous pensons que le Canada devrait créer un programme visant à sensibiliser le public aux avantages économiques des solutions environnementales qui minimisent le gaspillage des ressources.~~

~~Nous pensons que le Canada devrait mettre en place un programme de crédits d'impôt pour promouvoir des solutions environnementales dans les domaines du transport et de l'innovation entrepreneuriale, entre autres.~~

~~Nous pensons que les gouvernements fédéral et territoriaux devraient faire des investissements conjoints pour étudier et traiter l'adaptation au changement climatique dans le Nord.~~

§65 Pêcherie

Un gouvernement conservateur apportera son appui afin de supporter :

- i) la recherche et le développement de technologies de pêche sélective pour tous les secteurs de la pêche afin de protéger la génétique et la survie des réserves de poissons sauvages ;
- ii) le découpage de la nageoire adipeuse de tous les inventaires d'écloserie de saumons et de truites arc-en-ciel exploitables ;
- iii) des mesures strictes pour lutter contre le déversement des déchets de bord.

Déversement illégal d'hydrocarbures

Le Parti conservateur croit aux initiatives suivantes :

- 1. — ~~détection des déversements d'hydrocarbures élargis ;~~
- 11. — ~~les interdictions visant à empêcher les navires de pénétrer dans les zones maritimes sensibles ;~~
- iii. — ~~une législation obligeant les exploitants de navires à rendre compte des déchets de leurs navires ; et~~
- IV. — ~~des incitations à déverser les déchets dans nos installations portuaires, et non dans nos eaux.~~

~~Nous sommes favorables à l'augmentation des amendes pour les déversements illégaux d'hydrocarbures, une pratique qui tue des centaines de milliers d'oiseaux de mer chaque année le long des côtes canadiennes. Les exploitants de navires pris en flagrant délit de déversement illégal d'hydrocarbures devraient faire l'objet de poursuites pénales et être empêchés de naviguer dans les eaux canadiennes.~~

Annexe IV : Règles, procédures et lignes directrices pour les réunions régionales

Ces règles, procédures et lignes directrices régissent les situations dans lesquelles une réunion régionale sera utilisée pour faire avancer les soumissions de politiques directement au Congrès. Si les régions utilisent la méthode « par défaut » des votes en vertu du Laboratoire des idées pour faire avancer les soumissions au Congrès, les réunions régionales peuvent et doivent toujours être utilisées pour discuter des soumissions et les améliorer.

- 1. Le Comité national des politiques (CNP) doit approuver officiellement une ou plusieurs réunions régionales si l'attribution d'une politique régionale a lieu en dehors du cycle du Laboratoire des idées.
- 2. Pour que l'événement soit sanctionné, la majorité des représentants régionaux du CNP et des membres de l'Exécutif national de l'ensemble d'une province ou d'un territoire doit voter démocratiquement en faveur de l'utilisation d'une ou de plusieurs réunions régionales pour faire avancer une proposition politique choisie au niveau régional et doit également accepter toute règle unique ou spécifique en plus des règles générales.
- 3. Les ACÉ ne peuvent voter que lors d'une seule réunion régionale sanctionnée. (Si plusieurs réunions sont organisées, les ACÉ peuvent y assister, mais elles ne peuvent pas y faire du magasinage ou voter pour leurs propositions ou celles d'autres ACÉ). Pour toute région disposant de plus d'une allocation, la division de la région doit être juste et équitable.
- 4. Des exigences minimales de participation doivent être satisfaites et respectées en ce qui concerne nombre d'ACÉ.
- 5. Chaque province/territoire doit fixer un nombre maximum de délégués votants juste et équilibré pour chaque ACÉ.

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

6. Toutes les ACÉ/tous les membres de la juridiction d'une réunion régionale, ou ceux qui sont susceptibles d'y assister / Les personnes qui souhaitent participer à la réunion régionale doivent en être informées au moins 14 jours avant la réunion. Chacune des politiques qu'une ACÉ souhaite soumettre à l'examen en tant que politique sélectionnée doit être affichée sur le site du Laboratoire des idées au moins une (1) semaine avant la réunion régionale. Il n'est pas nécessaire d'identifier les coparrains avant la réunion régionale (sauf si une province ou un territoire l'exige). D'autres critères du Laboratoire des idées doivent être respectés (par exemple, procès-verbal enregistré, nombre de mots). Si une proposition de politique est finalement sélectionnée à l'issue de la réunion régionale, elle devra obtenir les coparrains requis avant la date limite de soumission afin de pouvoir être présentée au Congrès. Si les coparrainages ne sont pas reçus, l'allocation régionale sera attribuée par défaut à la proposition la mieux classée issue du Laboratoire des idées de cette région.
7. La proposition politique sélectionnée est celle qui reçoit le plus grand nombre de voix des délégués lors de la ou des réunions régionales.
8. Le vote par procuration n'est PAS autorisé. Une ACÉ (ou des délégués) doit être sur place pour voter.

Sous réserve des lignes directrices susmentionnées, les provinces et les territoires peuvent adopter des règles, des procédures et des lignes directrices supplémentaires ou particulières pour les comités organisateurs régionaux de leurs réunions régionales (comme les frais d'inscription ou les composantes virtuelles).

Annexe V : Le Comité de surveillance (CS)

Le comité de surveillance est chargé de veiller à ce que les soumissions de politiques de l'ACÉ, qu'elles soient parrainées ou coparrainées satisfassent aux exigences mises en place par le CNP. Cette tâche sera accomplie avant qu'une proposition ne soit jugée éligible pour passer à l'étape de vote ou au Congrès.

Le comité de surveillance est chargé de collaborer avec les ACÉ qui parrainent une proposition pour corriger les lacunes et les éléments manquants. Les soumissions de propositions qui ne répondent pas aux exigences, que ce soit par une action délibérée ou par l'inaction, peuvent être disqualifiées. Deux membres du Comité de surveillance peuvent recommander - en dernier recours - la disqualification d'une soumission de proposition, sous réserve d'un vote à la majorité de l'ensemble du Comité de surveillance et d'une ratification ultérieure par le président ou le vice-président du CNP. Toute décision de disqualification d'une soumission est définitive et contraignante.

En ce qui concerne les exigences en matière de documentation, le comité de surveillance exigera des documents attestant de l'approbation du conseil d'administration tout au long du processus d'élaboration des politiques. Cela concerne la délégation de l'accès au laboratoire des idées, le parrainage et/ou le coparrainage des politiques ainsi que les votes au cours de la procédure de vote. Cette documentation restera confidentielle et ne sera consultée que par le Comité de surveillance, mais elle constitue un élément essentiel du processus d'élaboration des politiques.

La documentation sera idéalement constituée des procès-verbaux du conseil d'administration d'une réunion de l'ACÉ dûment constituée et ayant atteint le quorum. La documentation par le biais de votes par courriel est également acceptable, à condition que les courriels indiquent clairement ce qui fait l'objet du vote et comment les membres du conseil d'administration votent. La documentation peut être soumise directement sur le site du Laboratoire des idées ou envoyée à votre (vos) représentant(s) siégeant au CNP.

L'exigence d'approbation par le conseil d'administration tout au long du processus politique requiert la

La forme masculine est utilisée ici uniquement afin d'alléger le texte.

participation d'au moins un quorum du conseil d'administration de l'ACÉ dans son ensemble. Un vote par un comité exécutif ou comité des politiques d'une ACÉ ne répond pas à cette exigence.

Voici des **exemples** d'éléments requis et de questions qui peuvent être examinées par le CS :

- Dépassement de la limite du nombre de mots
- Formatage déficient
- Duplication d'une autre proposition antérieure (l'ACÉ n'est pas disposée à la regrouper)
- Ne pas inclure ou obtenir les coparrains requis
- Ne pas prouver l'appui ou la consultation du conseil d'administration de l'ACÉ
- Absence de réponse à la demande du Comité de surveillance
- La soumission n'est PAS une question politique (mais d'ordre constitutionnel).
- La soumission est une législation ou un plan de mise en œuvre et non un énoncé de politique générale.
- La soumission ne relève pas de la compétence fédérale
- Il n'y a pas eu de tentative de traduction de la soumission
- La soumission est au-delà de la portée des principes du PCC
- La soumission n'est plus pertinente - elle a déjà été mise en place